



Chalet de Harme.com

Joël & Suzanne CHAPPELLAZ
Gatord
63300 DORAT
Tél +33 (0)4 73 53 69 10
Port +33 (0)6 80 40 32 70
contact@chalet-de-charme.com
www.chalet-de-charme.com

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

PREAMBULE

La présente location est faite aux charges et conditions suivantes que le preneur s'oblige à exécuter :

- n'occuper les lieux que bourgeoisement, l'exercice de toute profession étant interdite, le preneur reconnaissant que les locaux faisant l'objet du présent contrat ne lui sont loués qu'à titre de résidence provisoire et de plaisance,
- ne pouvoir sous louer les lieux loués sauf accord écrit du bailleur,
- à ne pas amener des personnes supplémentaires sans l'autorisation du bailleur ,
- à user paisiblement des lieux,
- à ne pas amener des animaux domestiques,
- à ne pas fumer dans l'habitation,
- Possibilités de ménage en fin de séjour pour un montant de 80 €
- draps et linges de maison ne sont pas fournis avec la location

PRIX ET DEPOT DE GARANTIE

Les prix sont en Euros, pour une semaine et s'entendent chauffage, eau, électricité, gaz et bois de chauffage compris. Le preneur devra verser au bailleur le jour de la prise de possession des lieux une somme de 800 euro (huit cent euros) à titre de dépôt de garantie pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux objets garnissant les lieux loués. Le remboursement du dépôt de garantie sera effectué dans un délai de 7 jours à compter de la restitution des clés, déduction faite, le cas échéant, des sommes dues par le preneur au titre des charges ou réparations. Si le montant des pertes excède le montant de ce dépôt, le locataire s'engage à régler le préjudice après l'inventaire *de sortie*. Le propriétaire s'engage à justifier du montant nécessaire à la remise en état du logement.

ACCUEIL ET REMISE DES CLEFS

L'accueil et la remise des clefs se font, le jour de votre arrivée, à partir de 16 heures. Exceptionnellement, après accord du bailleur, le preneur pourra prendre possession des lieux loués en dehors des heures ouvrables. Le départ doit s'effectuer avant 10h00. Le respect des heures de départ est impératif

ETAT DES LIEUX

Un état des lieux contradictoire et un inventaire seront établis à l'entrée du preneur et feront l'objet d'un pointage en fin de location. Vous devrez laisser les lieux dans l'état de propreté où vous l'avez trouvé. Si ce n'est pas le cas, lors de l'état des lieux de sortie, nous vous facturerons un montant forfaitaire de nettoyage de 80 Euros

CLAUSE RESOLUTOIRE

A défaut de paiement d'un seul terme du loyer à son échéance, des charges, ou en cas d'inexécution de l'une des clauses du contrat et un mois après une sommation de payer ou d'exécuter demeurée infructueuse, le bail sera résilié de plein droit, si bon semble au bailleur et sans formalité judiciaire. Si le locataire refuse de quitter des lieux, il suffira pour l'y contraindre d'une ordonnance de référé rendue par la présidence du tribunal d'instance de Clermont Ferrand.

